

# Module ⑤

# Suivi et Rapport

Département des Opérations de  
maintien de la paix (DOMP)



# Résultats Recherchés d'Apprentissage

01

Connaitre les six violations graves commises à l'encontre d'enfants en situation de conflit armé et la façon de contribuer au Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM).

02

Connaitre les procédures de communication d'autres violations des droits de l'enfant et des préoccupations en matière de protection de l'enfance à des fins de suivi.

# Étude de Cas

## Violations des Droits de l'enfant



# Étude de Cas

Violations des droits de l'enfant



1

Quels types de violations avez-vous remarqué dans cette vidéo?



2

Que feriez-vous en tant qu'agent de police de l'ONU dans une telle situation?





## Étude de Cas

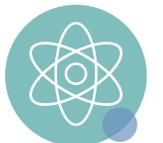
### Violations des droits de l'enfant

- A) Encadrer et conseiller la police de l'État hôte sur les lois et normes nationales et internationales relatives aux incidents;
- B) Documenter l'affaire et vos actions;
- C) Signaler l'affaire et vos actions
  - A CPA
  - À votre superviseur
  - Au point focal protection de l'enfance de la police des Nations Unies (si cette position existe dans le cadre de la mission), ou informer l'équipe genre de la Police des Nations Unies
- D) Suivre l'affaire avec le CPA.



# Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM)

- Établit en 2005 par la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations unies
- Il a pour objectif d':
  - «Assurer la collecte systématique d'informations précises, opportunes, objectives et fiables sur les violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflits armés, ainsi que dans d'autres **situations** préoccupantes, telles que déterminées par le Secrétaire Général.
  - Ces informations devraient servir de base à la responsabilité et à la conformité des parties aux conflits avec les normes internationales en matière de protection de l'enfance, et devraient aboutir à un plaidoyer et à des réponses bien avisés, concertés et efficaces pour protéger et prendre en charge les enfants « .



Que surveillons et signalons-nous?

## Six violations graves

01

Le recrutement ou l'utilisation des enfants

02

Le meurtre et la mutilation des enfants

03

Les viols et la violence sexuelle contre les enfants

04

Les attaques visant des écoles et des hôpitaux

05

L'enlèvement des enfants

06

Le refus de l'accès à l'aide humanitaire

06



# Que surveillons et signalons-nous?

Six violations graves

## Six violations graves

Les six violations graves constituent l'axe principal du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM). Cependant, le suivi de la protection de l'enfance va au-delà du MRM et prend en compte le suivi d'autres violations des droits de l'enfant, telles que:

- Le trafic des enfants
- La détention des enfants
- L'utilisation des écoles à des fins militaires
- Le travail des enfants
- L'exploitation et les abus sexuels



## Que surveillons et signalons-nous?

D'autres questions relatives à la protection de l'enfance

- Les procédures judiciaires relatives aux affaires impliquant des enfants (victimes, témoins et auteurs de crime)
- Les conditions des centres de détention
- La situation des enfants vivant dans la rue
- Les situations spécifiques découlant des lois et de la culture de l'État hôte, par exemple, les pratiques culturelles dangereuses
- Le déni de droits socio-économiques tels que l'éducation, les soins de santé, etc.
- La violence contre les enfants au sein des familles, à l'école, etc.



# Pourquoi la police de l'ONU devrait-elle faire des rapports?

## Les Objectifs du Rapport



---

Pour documenter avec précision les violations graves contre les enfants et les intégrer dans le MRM



---

Pour aider à établir une base pour la responsabilité des auteurs de violations des droits de l'enfant.



---

Pour partager des informations et consulter les partenaires de protection de l'enfance qui participent à l'assistance aux enfants victimes et à leurs familles



---

Pour soutenir les efforts de plaidoyer de la mission aux niveaux national et international



# Les éléments du Rapport

## Etapes et Principes

- **Etapes:**

1. Porter assistance à l'enfant
2. Recueillir des informations
3. Communiquer l'information

### **Principes de surveillance et de communication de l' information:**

1. Rechercher l'intérêt supérieur de l'enfant
2. Impartialité et objectivité
3. Principe de la sécurité de l'enfant
4. Précision et fiabilité des informations
5. Confidentialité et sécurité
6. Actualisation des informations

# Les éléments du Rapport

## Que signaler?

Le 4 W + 1 H (3Q+1C+1O):

### QUI

est la victime et l'auteur ou les auteurs du crime?  
(âge, sexe)

### QUAND

l'incident a-t-il eu lieu et cela a duré combien de temps? (Date et durée) (c.-à-d. Cas de recrutement, d'enlèvement, de violence sexuelle, etc.)

### OÙ

est-ce que l'incident a eu lieu?

### QUE

s'est-il vraiment passé?

### COMMENT

est-ce que l'incident a eu lieu (les circonstances c.-à-d., lors d'un pillage dans le village, ils ont enlevé des enfants pour les aider à transporter des biens volés)



En tant qu'agent de police de l'ONU, vous ne devez pas vérifier ou enquêter, mais vous devez signaler des violations au CPA avec les informations que vous avez recueillies. Le CPA procédera à la vérification et à la consignation des informations.

Rapport

# Mécanisme de Surveillance et de Communication de l'information des Nations Unies

Des violations commises par qui?

## Des violations commises par qui?

Le suivi des parties au conflit dans les pays cités au rapport annuel présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire Général sur les enfants et les conflits armés :

- Les Forces armées gouvernementales
- Les Groupes armés non étatiques

Les informations relatives aux violations graves contre les enfants peuvent pousser le Secrétaire général à mentionner les noms des auteurs de crime sur la **liste de la honte** dans son rapport annuel qui présentera au Conseil de sécurité

## Le MRM fonctionne à 3 niveaux:



1. La coordination  
au niveau du pays



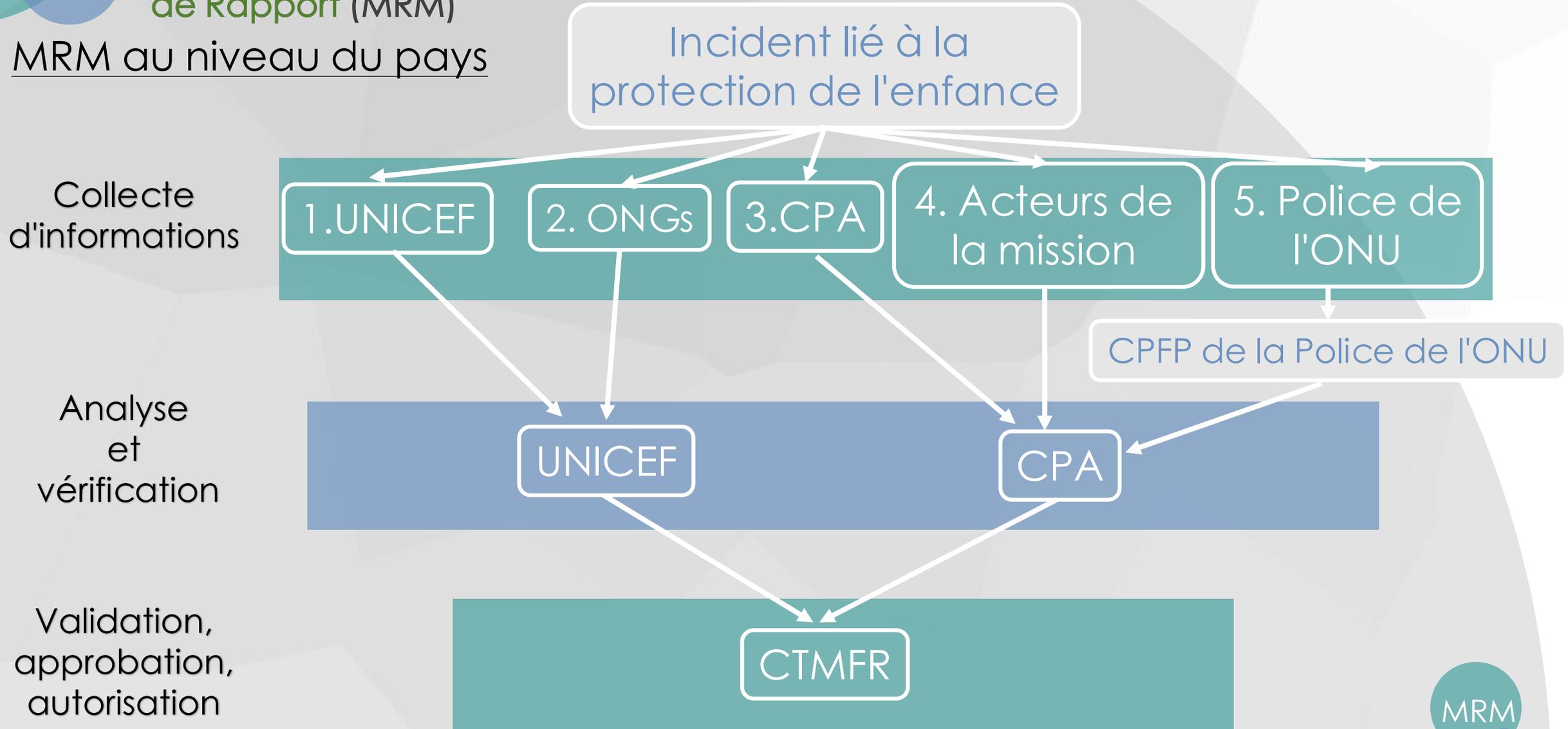
2. La coordination au  
niveau du siège de  
l'ONU



3. Au niveau du Conseil  
de sécurité de l'ONU

# Le Mécanisme de Suivi et de Rapport (MRM)

## MRM au niveau du pays



## Les Rapports du MRM

- Rapport annuel mondial du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés présenté au Conseil de sécurité
- Des rapports de pays du Secrétaire Général sur les enfants et les conflits armés présentés au Conseil de sécurité
- La Note horizontale globale (GHN) et trimestrielle du Secrétaire général présentée au groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés

# Des Questions?

Quels sont les messages  
clés de ce module?



## Messages clés

1. La police de l'ONU devrait connaître les six violations graves commises à l'encontre des enfants pendant les conflits armés.
2. La police des Nations Unies devrait se familiariser avec les autres violations des droits de l'enfant et les signaler.
3. Les trois étapes à suivre par la police de l'ONU sont les suivantes: porter assistance à l'enfant, recueillir des informations et rapporter des informations.
4. Les principes généraux à appliquer: rechercher l'intérêt supérieur de l'enfant, ne faire aucun mal, garantir la confidentialité et la sécurité, l'impartialité et l'objectivité, l'exactitude et la fiabilité de l'information et la rapidité d'exécution.

